

2^{ème} partie :

🔗 **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2021**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 28 mai 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 28 mai 2021 à l'unanimité des voix exprimées

🔗 **État d'avancement des dépenses 2021**

M. Cyrille Kerrand dresse un bilan au 30 juin des dépenses dans les deux chapitres les plus importants : Charges à caractère général et charges du personnel.

En ce qui concerne les charges à caractère général, le montant budgétisé pour 2021 est de 347.000 €. Au 30/06, le réalisé est de 139.343,54 € soit 40,16 % du budget.

En ce qui concerne les charges du personnel, le montant budgétisé pour 2021 est de 320.000 €. Au 30/06, le réalisé est de 163.940,54 € soit 51,23 % du budget. Ce montant est dû à l'arrêt « longue maladie » d'un salarié aux services techniques et d'arrêts ponctuels d'autres membres du personnel. En contrepartie, les remboursements effectués par l'assurance figurent dans les recettes de fonctionnement.

🔗 **Réforme de l'exonération 2 ans de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

Mme le Maire signale que la réforme de la Taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications au dispositif d'exonération temporaire et que les communes ont la possibilité de voter une exonération partielle de la Taxe foncière sur les constructions neuves. Le Conseil Municipal, après en avoir été informé, ne souhaite pas prendre de délibération, ce qui a pour conséquence de porter l'exonération à 100 % à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

🔗 **City Park – validation devis**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal a validé le devis de la Société Sport Nature concernant un espace multisports « Freesport » pour un montant de : 32.575,31 € TTC.

Le terrassement de l'espace nécessaire à l'implantation de cet équipement fait actuellement l'objet de demande de devis.

Le plan de financement sera présenté lors du prochain conseil municipal, dès que nous serons en possession des devis.

Le conseil communautaire a validé par délibération du 10 mai 2021 la répartition des fonds de concours qui permettront de couvrir pour chaque commune les frais liés à l'ADS. Le montant prévu pour LARRÉ est de 5.834 €. Cette somme figurera sur le plan de financement du City-Park.

🔗 **Changement de prestataire Restauration scolaire : Validation et tarif au 1^{er} septembre 2021**

Mme Arlette Le Breton Guénégo rappelle que le contrat avec la société CONVIVIO arrive à échéance en septembre 2021. Elle informe le conseil municipal que suite à la consultation lancée en groupement de commande avec les communes de Le Cours et de Molac, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 28 juin 2021.

Après négociation avec les deux prestataires ayant répondu, la commission a attribué le marché de livraison de repas en liaison chaude à ARMONY restauration (cuisine centrale de Malansac).

Mme Le Breton Guénégo précise qu'un repas enfant pour 4 éléments sera facturé 2.54 TTC à la collectivité. Le conseil prend acte de l'attribution de ce marché.

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir le prix du repas à **3,20 €** par enfant. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

🔗 Plan de relance numérique école : validation devis et plan de financement

Suite à la délibération du Conseil municipal du 26 février 2021, l'appel à projets pour un socle numérique à l'école publique « Les Petits Apprentis » a été retenu. Madame le Maire propose au Conseil municipal de valider le programme d'investissement en vue du conventionnement et de percevoir la subvention versée dans le cadre du plan de relance.

Le montant total (socle numérique de base + services et ressources) s'élève à 8.079,84 €, la subvention obtenue : 5.554 €, reste à notre charge : 2.525,84 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité de :

- valider le programme d'investissement et le plan de financement du socle numérique de l'école publique
- autoriser Madame le Maire à signer la convention relative au dit plan de relance du socle numérique.

🔗 Budget annexe « Le Domaine des Landes »

Madame le Maire présente le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 573.806 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget annexe proposé.

🔗 Classe découverte – école

L'équipe pédagogique de l'école publique « Les Petits Apprentis » souhaite organiser une classe découverte du 29 mars au 1^{er} avril 2022 à l'Île de Noirmoutier.

70 élèves seraient concernés par ce voyage.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour une subvention de 40€ par enfant (10€/jour). Cette somme sera inscrite au budget 2022.

🔗 Point personnel « Services Techniques »

Les Adjoints et les membres de la commission « Travaux » se réuniront prochainement pour envisager le recrutement d'un agent technique pour remplacer Daniel Baton, pendant son arrêt maladie et jusqu'à sa reprise.

POINTS DIVERS

🔗 Renouvellement ligne de trésorerie : Mme le Maire informe le CM de la signature du renouvellement de la ligne de trésorerie au 1^{er} août 2021.

🔗 Point financement chaudière, chiffres en HT :

Dépenses		Recettes	
Acquisition et installation chaudière bois granulés	31 728,67 €	DSIL (subvention État obtenue)	10.000,00 €
		PST (subvention Département obtenue)	9 518,60 €
		Autofinancement	12 210,27 €
Totaux	31 728,67 €		31 728,67 €

↪ Intervention d'Enercon (parc éolien du Rocher Breton) lors du prochain CM

↪ Plan Climat

Carole Molères Questembert Communauté présentera le plan Climat aux élus le **jeudi 23 septembre à 18h**

↪ Animations : Mardis de Pays, Géocaching, Rallye Ados, Journées du Patrimoine...

Point sur les animations de l'été et de l'automne

↪ Compte-rendu Conseil d'école

↪ Présentation dispositif CLAS

} Présentation par Mme DELBOS

↪ Visite site Séché de Changé (72) - date choisie : **le samedi 2 octobre 2021**

↪ Commission Environnement le 13 juillet

Les dossiers à voir : Permaculture, Espace Public Paysager

Le prochain conseil municipal est fixé au : **Vendredi 17 Septembre 2021 à 20h00**